

VOEUX 2019

Quelques membres rédacteurs du POIL A GRATTER ont assisté aux vœux de Monsieur le Maire et de son conseil Municipal. Voilà, ce qu'ils en ont retenu :

Pour ceux qui ne sont pas venus, pas de « scoop décoiffant !! », au contraire, un discours semblable, à quelques virgules près, à celui de l'an passé !

- Une fois de plus, l'autosatisfaction soulignée par nos élus :
 - **de ne pas avoir augmenté le taux communal des taxes d'habitation et foncière :**
Commentaires : en réalité elles ont augmentés de 4 % en 2018 *. De plus, les 20 % des contribuables qui continueront d'être imposés sur la taxe d'habitation, espèrent que leurs élus réitéreront leur positionnement vu l'affectation immuable, d'année en année, des investissements communaux dont ils ne tirent pas grand bénéfice dans l'évolution de leur quotidien.
 - **de n'avoir plus aucun emprunt :**
Commentaires : en ces temps où le taux des emprunts est le plus bas, est-ce réellement un signe de bonne gestion de ne pas recourir à l'emprunt pour améliorer par exemple des projet structurant au sein du village dans l'intérêt de tous ?...
- Information sur l'**affectation 2019 des deniers publics** : rénovation de l'Eglise (pour la troisième année consécutive) et remplacement du photocopieur de la Mairie (l'an passé, c'était le relooking de l'accueil),... renouvellement des tombes des cimetières dont le financement permet en partie de couvrir les frais d'entretien
- Quant au **plan d'aménagement du territoire (PLUi)**, dormez tranquille, on s'en occupe, cela avance.
Commentaires : aucune explication sur le cahier de doléances mis à la disposition des habitants en 2018 pour savoir comment et vers qui sont remontées les observations et demandes écrites... Les intéressé(e)s auront-ils une réponse ?...
- Pour 2019, nouveau **cahier de doléances**, mais celui-ci dans le cadre du **débat national** lancé par le Gouvernement. Evocation d'une éventuelle réunion si les habitants le désirent ? !!!
Commentaires : là encore, aucune information de nos élus sur la procédure de transmission de ce cahier et du traitement qui en sera fait

Enfin, nous avons noté qu'**aucune information** n'a été donnée **sur un bilan de « l'opération déchets verts »** mise en place l'an dernier par notre Municipalité.. Cette opération est-elle renouvelée ou enterrée ?...

Bonne année 2019, on continue, rien ne change ... Heureusement pour les participants, les petits fours et le sauternes, toujours aussi excellent !!!

* *sur ce point, nous vous expliquons ci-après comment nos taxes continuent tout de même d'augmenter .*

Taxe d'Habitation : Soyez curieux !

A force de nous rabâcher que les taux communaux n'ont pas augmenté, on pourrait croire que cette taxe ne bouge pas. Que nenni !

En fait elle a augmenté en 2018, notamment en fonction de la revalorisation annuelle de la valeur locative de votre maison, d'environ 4 % (base valeur locative moyenne) – *Voir page 2 de votre feuille d'imposition.*

En moyenne cette année, la commune a perçu une augmentation de 1%, comme les années précédentes, sans bouger son taux et sachant que plus la revalorisation de la valeur locative de votre maison est importante, plus le % perçu par la commune augmente.

Mais le « tour de magie » revient quand même cette année à la Communauté de Communes qui, avec un même taux affiché de 8,08 % arrive à augmenter la base de calcul de + 4 % en abaissant la valeur de l'abattement général. A cela, s'ajoute la taxe spéciale d'équipement (fibre optique internet, etc...) et Gemapi (traitement des cours d'eau). Ces 2 dernières taxes sont calculées sur la valeur locative de votre maison, ce qui n'est pas négligeable même si le taux peut apparaître faible.

Pourquoi, le taux de la taxe d'habitation 2018 a-t-il fait un tel bond passant de + 4 % au lieu d'environ - de 1 % les 3 années précédentes ?

On voit nettement l'accélération du transfert des compétences des communes vers la CDC, et par là même, le transfert de l'augmentation du taux d'imposition ainsi que le financement de l'abattoir ou du Lac de la Prade ...

Si la commune augmente très peu son taux, ses représentants votent cependant ces nouvelles taxes en CDC.

Le conseil communautaire étant composé des maires de nos villages, il serait souhaitable qu'une information, voire une consultation des habitants sur les enjeux prioritaires, soit programmée par nos conseils municipaux sur chaque commune afin de mieux comprendre le bien-fondé de leurs votes.



FIBRE OPTIQUE

CALENDRIER PREVISIONNEL

PHASE 1 (2018-2020) Bazas, Captieux, Cazats, Cudos, Lados, Lignan-de-Bazas, Marimbault, Sauviac, Sigalens.

Hors CdC du Bazadais : Le Tuzan, Noaillan, Origne, Saint-Symphorien, Villandraut.

PHASE 2 (2020-2022) Bernos-Beaulac, Cours-les-Bains, Escaudes, Giscos, Goulade, Grignols, Lartigue, Lavazan, Le Nizan, Lerm-et-Musset, Marions, Masseilles, Saint-Michel-de-Castelnaud, Sillas,

Hors CdC du Bazadais : Cazalis, Hostens, Lucmau, Préchac, Uzeste.

PHASE 3 (2022-2024) Aubiac, Birac, Cauvignac, **Gajac**, Gans, Saint-Côme, Sendets,

Hors CdC du Bazadais : Balizac, Bourideys, Louchats, Pompéjac, Saint-Léger-de-Balson.

HORS CALENDRIER Labescau.

Encore les derniers de la « classe »... Vous nous direz il faut bien des premiers et des derniers... Mais déjà dernier, en 2008 pour la mise en place d'internet.. Et comme vous l'avez remarqué nous payons déjà la taxe d'équipement, 6 ans avant de l'avoir !!